




Informations de base	
<p>2006/0139(CNS)</p> <p>CNS - Procédure de consultation Décision</p>	Procédure terminée
<p>Prêts BEI aux PECO, Balkans, pays méditerranéens, Amérique latine, Asie et Afrique du Sud: garantie de la Communauté. Codification</p> <p>Abrogation Décision 2000/24/EC 1999/0080(CNS) Abrogation Décision 2000/688/EC 2000/0122(CNS) Abrogation Décision 2000/788/EC 2000/0197(CNS) Abrogation Décision 2001/778/EC 2001/0143(CNS) Abrogation Décision 2005/47/EC 2003/0232(CNS) Abrogation Décision 2006/174/EC 2005/0195(CNS)</p> <p>Subject</p> <p>6.30.04 Prêts en faveur des pays-tiers, Fonds de garantie</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques		WALLIS Diana (ALDE)	21/06/2006
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Agriculture et pêche		2881	2008-06-23
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Service juridique		BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
26/07/2006	Publication de la proposition législative	COM(2006)0419 	Résumé
28/09/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
30/01/2007	Vote en commission		Résumé
02/03/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0040/2007	
19/06/2007	Décision du Parlement	T6-0249/2007	Résumé
19/06/2007	Résultat du vote au parlement		
23/06/2008	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		

23/06/2008	Fin de la procédure au Parlement		
15/07/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/0139(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Abrogation Décision 2000/24/EC 1999/0080(CNS) Abrogation Décision 2000/688/EC 2000/0122(CNS) Abrogation Décision 2000/788/EC 2000/0197(CNS) Abrogation Décision 2001/778/EC 2001/0143(CNS) Abrogation Décision 2005/47/EC 2003/0232(CNS) Abrogation Décision 2006/174/EC 2005/0195(CNS)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 181A
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/39463

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0040/2007	02/03/2007	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0249/2007	19/06/2007	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	COM(2006)0419 	26/07/2006	Résumé	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Prêts BEI aux PECO, Balkans, pays méditerranéens, Amérique latine, Asie et Afrique du Sud: garantie de la Communauté. Codification

2006/0139(CNS) - 23/06/2008 - Acte final

OBJECTIF: codification de la législation relative à la garantie communautaire à la BEI en cas de pertes résultant de prêts en faveur de projets réalisés dans des pays tiers.

ACTE LÉGISLATIF : Décision du Conseil 2008/580/CE accordant une garantie de la Communauté à la Banque européenne d'investissement en cas de pertes résultant de prêts en faveur de projets réalisés à l'extérieur de la Communauté (pays voisins du Sud-Est, pays méditerranéens, Amérique latine et Asie, République d'Afrique du Sud).

CONTENU : le Conseil a adopté une version codifiée de la décision 2002/24/CE accordant une garantie de la Communauté à la Banque européenne d'investissement en cas de pertes résultant de prêts en faveur de projets réalisés à l'extérieur de la Communauté. La nouvelle décision se substitue aux divers actes qui y sont incorporés. Elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 04/08/2008.

Prêts BEI aux PECO, Balkans, pays méditerranéens, Amérique latine, Asie et Afrique du Sud: garantie de la Communauté. Codification

2006/0139(CNS) - 19/06/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Diana **WALLIS** (ADLE, UK), le Parlement se rallie totalement à la position de sa commission au fond et approuve telle quelle, la proposition de la Commission visant à codifier la décision du Conseil accordant une garantie de la Communauté à la BEI en faveur de projets réalisés à l'extérieur de la Communauté.

Prêts BEI aux PECO, Balkans, pays méditerranéens, Amérique latine, Asie et Afrique du Sud: garantie de la Communauté. Codification

2006/0139(CNS) - 26/07/2006 - Document de base législatif

OBJECTIF: codification de la législation relative à la garantie communautaire à la BEI en cas de pertes résultant de prêts en faveur de projets réalisés dans des pays tiers.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification du règlement 24/2000/CE du Conseil du 22 décembre 1999 accordant une garantie de la Communauté à la BEI en cas de pertes résultant de prêts en faveur de projets réalisés à l'extérieur de la Communauté.

Le nouveau règlement se substituera aux divers actes qui y sont incorporés; il en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.